

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-FERRÉOL-DE-COMMINGES
1 Place de la Mairie
31350 Saint-Ferréol-de-Comminges
Tél : 05 61 88 11 05
contact@mairiesaintferreoldecomminges.fr

Saint-Ferréol-de-Comminges, le 15 octobre 2026

**À l'attention de Mesdames et Messieurs les administrés
de Saint-Ferréol-de-Comminges**

Objet : Information concernant l'arrêté municipal relatif au Plan Communal d'Adressage

Chères Administrées, Chers Administrés,

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion de notre territoire et conformément aux dispositions de la loi « 3DS », j'ai pris ce jour un arrêté municipal actant la mise en place du **Plan Communal d'Adressage** de Saint-Ferréol-de-Comminges.

Cette démarche, essentielle pour notre village, consiste à nommer l'ensemble des voies de la commune et à numéroté de façon claire et unique chaque habitation. L'objectif est double : d'une part, moderniser nos outils de gestion locale, et d'autre part, répondre aux exigences de clarté de notre réseau routier.

Concrètement, cette numérotation précise permettra d'optimiser l'intervention des services de secours (Pompiers, SAMU, Gendarmerie), pour qui chaque minute compte. Elle facilitera également le quotidien de chacun en fiabilisant les livraisons de colis, les services d'aide à domicile, ainsi que le déploiement définitif des réseaux de communication comme la fibre optique.

Dès la semaine prochaine je vous invite à faire la demande par foyer du certificat d'adressage individuel en renseignant le formulaire joint à ce courrier, et de le communiquer à la mairie par mail ou en le déposant dans la boîte à lettre de la mairie.

Chaque foyer concerné recevra individuellement un certificat d'adressage officiel spécifiant sa nouvelle adresse administrative. Ce document vous permettra d'effectuer sereinement vos démarches de changement d'adresse auprès des différents organismes (banques, assurances, fournisseurs d'énergie, etc.).

La carte du nouveau plan d'adressage est dès à présent consultable en ligne sur le site mes-adresses.data.gouv.fr

Une fois sur le site cliquez sur « **rechercher une commune** », saisir le nom de notre commune, puis cliquez sur « **accéder à la base adresses publiées** » vous pourrez visualiser l'ensemble de la commune ainsi que les parcelles cadastrales concernées.

Par la suite et ceci avant fin d'année vous recevrez les plaques numérotées que vous pourrez disposer sur votre boîte à lettre ou à votre convenance (**sous condition impérative que ce panneau soit visible depuis la voie publique**), les poteaux et plaques de chemins ou lieux-dits seront aussi mis en place dans ce délai.

Je sais pouvoir compter sur votre civisme et votre collaboration pour la réussite de ce projet qui participe au développement et à la sécurité de notre commune.

**Le Maire,
Daniel Carsalade**